

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27

**N°17 - Le printemps de  
Duconténia –  
Dukonteniako primadera :  
approbation du règlement,  
de la composition du jury  
et de la fixation des prix**

Rapporteur : Laurence  
Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET  
DE LA VILLE LE

20 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

**Séance du 7 avril 2023 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Serge Peyrelongue, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Christine Gonzalo, conseillère municipale, à Béatrice Chauffard, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

**Absents :** Noémie Troubat, conseillère municipale

**Date de la convocation :** 31 mars 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Thomas Ruspil a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

## **N°17 – CULTURE**

### **Le printemps de Duconténia – Dukonteniako primadera : approbation du règlement, de la composition du jury et de la fixation des prix**

Mme Ledesma, adjointe, expose :

Depuis 2013, la ville de Saint-Jean-de-Luz organise une exposition-concours de peinture intitulée successivement le « Salon des Indépendants », puis le « Salon Duconténia de la peinture ».

Pour cette 10<sup>ème</sup> année, la ville souhaite renouveler l'organisation de cette exposition-concours en la renommant « Le printemps de Duconténia – Dukonteniako primadera » et en l'ouvrant aux disciplines suivantes : peinture, sculpture et photographie.

Il a été élaboré un règlement afin de fixer toutes les modalités d'organisation et les conditions de participation à l'évènement (annexe). Chaque année, la commune diffusera ce règlement actualisé et un bulletin de participation.

La sélection des œuvres exposées et le palmarès du concours sont confiés à un jury composé de la manière suivante :

- un président du jury professionnel du monde de l'art ;
- une personnalité qualifiée de chaque discipline exposée ;
- un élu représentant la ville de Saint-Jean-de-Luz.

Un prix sera remis par discipline :

- Prix de Peinture : 1 000€
- Prix de Sculpture : 1 000€
- Prix de Photographie : 1 000€

Un prix spécial sera remis à un autre candidat d'une des 3 disciplines :

- Prix du Printemps : 500€

Le prix du Printemps n'est pas cumulatif avec les premiers prix.

Les crédits afférents sont prévus au budget primitif 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le règlement de la manifestation « Le printemps de Duconténia – Dukonteniako primadera » (annexe),
- D'approuver la composition du jury comme indiqué ci-avant avec les propositions suivantes pour l'élu représentant la ville de Saint-Jean-de-Luz :
  - titulaire : Laurence Ledesma
  - suppléant : Pello Etcheverry
- D'approuver la création des 4 prix alloués par le jury et les montants suivants :
  - Prix de Peinture : 1 000€
  - Prix de Sculpture : 1 000€
  - Prix de Photographie : 1 000€
  - Prix du printemps : 500€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Culture, patrimoine, traditions et langue basque » du 15 mars 2023,
- Approuve le règlement de la manifestation « Le printemps de Duconténia – Dukonteniako primadera » (annexe),
- Approuve la composition du jury comme indiqué ci-avant avec les propositions suivantes pour l'élu représentant la ville de Saint-Jean-de-Luz :
  - titulaire : Laurence Ledesma
  - suppléant : Pello Etcheverry
- Approuve la création des 4 prix alloués par le jury et les montants suivants :
  - Prix de Peinture : 1 000€
  - Prix de Sculpture : 1 000€
  - Prix de Photographie : 1 000€
  - Prix du printemps : 500€

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

